

Communication COVID-19



DESTINATAIRES : Tous les gestionnaires des directions cliniques, les médecins, le personnel de la liaison hospitalière et les responsables du mécanisme d'accès

DATE : Le 23 avril 2020

OBJET : Directives entourant les admissions pour les usagers du CISSS de Chaudière-Appalaches

En suivi des récentes directives entourant les admissions dans les différents milieux d'hébergement de la région de la Chaudière-Appalaches, un outil d'aide à la décision a été conçu afin de faciliter l'orientation des usagers vers le bon milieu d'hébergement. L'outil, sous forme de [trajectoire](#), illustre les différentes modalités d'application en fonction du milieu de vie initial de l'utilisateur ou, encore, lors d'un séjour en centre hospitalier.

Il est à noter que dans certaines situations, un test de dépistage sera nécessaire en vue d'orienter l'utilisateur vers le bon milieu de vie. Ce test devra être réalisé dans un délai de 48 heures précédant le départ de l'utilisateur. Tel que précisé dans la trajectoire, d'autres modalités peuvent s'appliquer en présence de symptômes, et ce, malgré un test de dépistage négatif.

Prendre note que les directives ministérielles prévoient, jusqu'à nouvel ordre, que les admissions en centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) sont suspendues. La recherche d'un milieu de vie alternatif doit donc être envisagée pour ces situations.

Cette trajectoire ne s'applique pas pour les usagers devant se présenter à un rendez-vous planifié en centre hospitalier. Seuls les usagers admis sur une unité de soins ou encore, ayant consulté à l'urgence sans rendez-vous (ambulatoire ou sur civière) sont visés.

Dans l'éventualité où de nouvelles directives nous seraient partagées, soyez assurés que nous procéderons aux ajustements requis, et ce, en concertation avec les différents services impliqués.

Josée Chouinard

Directrice du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées

Contenu et diffusion approuvés par : Patrick Simard